

ASSEMBLÉE NATIONALE13 avril 2015

RENSEIGNEMENT - (N° 2697)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 396

présenté par
M. Cherki
-----**ARTICLE PREMIER**

À la première phrase de l'alinéa 17, supprimer les mots :

« , de la justice » .

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'objectif de cet amendement est d'exclure l'administration pénitentiaire du nombre des services spéciaux de renseignement.